Vol acrobatique FSVL E

SOMMAIRE

1 Compétitions FSVL acrobatiques 2
1.1 Championnat de Suisse de parapente acrobatique (CSA)....2
1.2 Championnats régionaux de parapente acrobatique (CRA)....2

2 Championnat de Suisse de parapente acrobatique 2
2.1 Objectif....2
2.2 Dispositions générales....2
2.3 Classement final....3

3 Championnats régionaux de parapente acrobatique Suisse allemande / Suisse romande 5
3.1 Objectif....5
3.2 Dispositions générales....5

4 Swiss Acro Tour 5
4.1 Objectif....5
4.2 Conditions de participation....5
4.3 Classement final....6

5 Swiss Acro League / Swiss Acro Team 6
5.1 Objectifs Swiss Acro League....6
5.2 Swiss Acro Team....7
5.3 Dispositions générales....7
5.4 Pilotes....7
5.5 Sélections....7

Les termes «pilote», «team leader», «chef du team» etc. sont utilisés de manière neutre.

1 Compétitions FSVL de vol acrobatique

1.1 Championnat de Suisse de parapente acrobatique (CSA)

1.1.1 Le Championnat de Suisse de parapente acrobatique est une compétition ouverte à tous les pilotes suisses dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies dans les modalités d'organisation.

1.2 Swiss Acro Tour (SAT)

1.2.1 Le Swiss Acro Tour est une série de compétitions annuelle dont les objectifs principaux sont la découverte de nouveaux talents et les sélections. Chaque manche compte pour le classement général du Swiss Acro Tour.

1.2.2 La direction du team établi en calendrier annuel dans les trois premiers mois de l'année en cours et décide où et quand les vols seront effectués.

2 Championnat de Suisse de parapente acrobatique

2.1 Objectif

2.1.1 Le Championnat de Suisse est la plus grande et la plus importante compétition FSVL. Il joue donc un rôle déterminant dans le domaine des relations publiques et de la promotion du parapente.

2.2 Dispositions générales

2.2.1 Peuvent participer à ce championnat les pilotes suisses (selon A 3.1.7) et un nombre limité de pilotes étrangers (classement Open), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur ainsi que les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives définies par la FSVL.

2.2.2 Avant le début de la compétition, l'organisateur désigne un jury composé:
- d'un représentant du comité d'organisation,
- d'un délégué FSVL,
- du chef de la Swiss Acro League ou son délégué,
- du chef des juges ou son délégué.

2.2.3 Le jury technique est composé:
- d'un chef juge reconnu
- de deux juges suppléants reconnus

2.2.4 Comité des pilotes
Le comité des pilotes est défini en accord avec le chef de la Swiss Acro League et le chef juge ou leurs délégués.
Le comité des pilotes est composé de trois personnes participant à la compétition.

2.2.5 La manifestation doit être organisée sur une durée minimale de 2 jours, mais 3 jours sont conseillés. Si l'organisateur propose une date de report (3 jours minimum) ou une date supplémentaire, ces dates doivent également être publiées lors de l'annonce de la manifestation.
Un entraînement d'un jour minimum sur le site avant la manifestation est recommandé, mais pas obligatoire.

2.2.6 L'annonce définitive que le championnat aura bien lieu ne sera faite que si les prévisions météo permettent d'estimer qu'il y a de fortes chances qu'au moins deux manches puissent se dérouler et être validées.

2.3 Classement final

2.3.1 Tous les résultats de chaque pilote sont pris en compte pour le classement final. Au moins trois manches auxquelles participent tous les pilotes suisses (selon A 3.1.7) engagés doivent être planifiées. Le directeur de la compétition et le chef de la ligue ou son délégué fixent ensemble le nombre de manches qui ont lieu (maximum 5). Les systèmes de notation sont basés sur les règles FAI (FAI sporting code de la version à jour, partie AWQ), mais l'organisation se réserve le droit de modifier le format de la compétition si un concept est potentiellement plus pertinent pour le développement de la discipline. Le format du système de notation doit être communiqué dans les modalités d'organisation. Le jury est composé de juges choisis et instruits qui disposent de compétences similaires à celles de juges FAI.

2.3.2 Le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement final est déclaré «Champion de Suisse de parapente acrobatique» (selon A 3.1.7). Le team synchro qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement final est déclaré «Champion de Suisse de parapente acrobatique synchronisé».

2.3.3 Si au moins cinq femmes (contrairement au règlement A 1.1.6) participent à la compétition, un classement féminin est établi à part pour sacrer la «Championne de Suisse de parapente acrobatique».

3 Championnats régionaux de parapente acrobatique Suisse allemande / Suisse romande

3.1 Objectif

3.1.1 Les Championnats régionaux sont des compétitions auxquelles tous les pilotes suisses (selon A 3.1.7) peuvent participer. Ils jouent donc un rôle important dans le domaine des relations publiques et de la promotion du parapente.

3.2 Dispositions générales

3.2.1 Un classement séparé peut être établi dans le cadre du Swiss Acro Tour afin d'attribuer le titre de Champion(ne) régional(e). Cependant, un Championnat régional doit répondre aux mêmes exigences qu'un Championnat de Suisse (voir chapitre 2) afin d'être validé.

3.2.2 Pour qu'un pilote puisse se voir attribuer le titre de Champion(ne) régional(e), il doit être domicilié dans la région en question.

4 Swiss Acro Tour

4.1 Objectif

4.1.1 Le Swiss Acro Tour est le circuit permanent de la scène du parapente acrobatique en Suisse.

4.1.2 En mettant sur pied une manche du Swiss Acro Tour, les organisateurs peuvent renforcer la popularité et l'acceptation de notre sport dans leur région.

4.2 Conditions de participation

4.2.1 Peuvent participer à ce championnat les pilotes suisses (selon A 3.1.7) et un nombre limité de pilotes étrangers (classement Open), dans la mesure où ils remplissent les «Conditions générales de participation» définies par l'organisateur ainsi que les «Conditions générales de participation» des manifestations sportives définies par la FSVL.

4.2.2 Avant le début de la compétition, l'organisateur désigne un jury composé au minimum de 2 personnes et au maximum de 3 personnes.
Le jury peut être composé comme suit:

- un/des juge(s) suisse(s) FAI ou défini(s) par le chef de la ligue
- le chef de la Swiss Acro League ou son délégué
- un représentant des pilotes

4.3 Classement final

4.3.1 Tous les résultats de chaque pilote sont pris en compte pour le classement final. Au moins deux manches auxquelles participent tous les pilotes suisses engagés doivent avoir lieu. Le directeur de la compétition et le chef de la ligue ou son délégué fixent ensemble le nombre de manches qui ont lieu (maximum 5). Les systèmes de notation sont basés sur les règles FAI (FAI Sporting Code de la version à jour).

4.3.2 Le pilote qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement final est déclaré «Vainqueur de la manche de Swiss Acro Tour». Le team synchro qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement final est déclaré «Vainqueur de la manche de Swiss Acro Tour synchronisé».

4.3.3 Si au moins trois femmes participent à la compétition, un classement féminin est établi à part pour sacrer la «Vainqueur de la manche de Swiss Acro Tour».

5 Swiss Acro League / Swiss Acro Team

5.1 Objectifs de la Swiss Acro League

5.1.1 La Swiss Acro League a pour objectif et mission de soutenir et de perfectionner les pilotes qui en font partie, en vue de constituer une équipe de Suisse de parapente acrobatique composée d'une élite homogène et faisant preuve de constance dans ses performances.

5.1.2 La Swiss Acro League soutient activement la FSVL dans ses efforts pour développer et/ou entretenir une image positive auprès du grand public afin d'obtenir une large reconnaissance du vol libre en tant que sport, notamment par le biais d'un soutien dans les domaines suivants: travail avec les médias, connaissances relatives à la météo et aux espaces aériens, sécurité.

5.1.3 Les pilotes qui sont prêts à s'engager afin de réaliser des performances doivent être tout particulièrement soutenus du point de vue du vol acrobatique dans la pratique.

5.1.4 La Swiss Acro League est un centre de compétences qui bénéficie du soutien de la FSVL, des clubs et des écoles de vol libre pour la promotion d'un sport de masse.

5.1.5 Au sein de la Swiss Acro League, un «Pool Athlètes» réunit les espoirs et les anciens compétiteurs de haut niveau dans le but de découvrir et de soutenir les meilleurs espoirs. Les pilotes du «Pool Athlètes» payent une cotisation directement à la Swiss Acro League.

5.2 Swiss Acro Team

5.2.1 L'objectif principal du Swiss Acro Team est d'assumer un rôle de modèle et/ou de générer une image positive pour les autres pilotes par la qualité de ses performances, un bon esprit de camaraderie, un comportement correct et une conception positive du parapente.

5.2.2 Le Swiss Acro Team est une source d'animateurs de cours de perfectionnement et de recrutement, afin que d'autres pilotes, dont les jeunes, puissent bénéficier des connaissances et de l'expérience engrangées par ces «pilotes d'élite».

5.2.3 Le chef du Swiss Acro Team est entièrement responsable en ce qui concerne les objectifs, le budget et l'administration. Le chef du Swiss Acro Team peut déléguer des tâches; il garde alors une vue d'ensemble et porte la responsabilité générale.

5.3 Dispositions générales

5.3.1 La Swiss Acro League est placée sous l'autorité directe du comité de la FSVL.

5.3.2 Le chef de la Swiss Acro League est désigné par le comité de la FSVL, auquel il est subordonné.

5.3.3 Le chef de la Swiss Acro League est entièrement responsable en ce qui concerne les objectifs, le budget et l'administration.

5.3.4 La cotisation pour l'adhésion à la Swiss Acro League doit être payée à la FSVL en début de saison. Le comité de la FSVL décide du montant de la cotisation.

5.3.5 Pour être membre de la Swiss Acro League, un pilote doit:

- remplir les conditions générales de participation (3.1),
- voler pour la Suisse au niveau international,
- avoir payé sa cotisation dans les délais, au plus tard le 30 juin.

5.3.6 La Swiss Acro League est soutenue par la FSVL et d'éventuels sponsors sur le plan du matériel et des finances.

5.3.7 Dans la mesure du possible, la Swiss Acro League s'engage envers la FSVL à participer à des événements promotionnels.

5.3.8 Lorsqu'ils sont envoyés à une compétition par la direction de la Swiss Acro League, les pilotes subordonnent leurs intérêts personnels à ceux de la FSVL en termes de sponsors.

5.3.9 Pour les pilotes qui ont leurs propres sponsors, le soutien de la Swiss Acro League se réduit d'une somme correspondant au pourcentage des rentrées du pilote liées à ce sponsor.

5.4 Pilotes

5.4.1 Les pilotes de la Swiss Acro League s'engagent à:

- respecter les directives et les règlements de la Swiss Acro League et de la FSVL et à défendre leurs intérêts,
- remplir les exigences des sponsors,
- respecter toutes les directives liées à l'espace aérien. Chaque pilote respecte notamment les espaces aériens et les obligations de numéro FSVL et d'assurance. Des d'infractions répétées entraînent une exclusion de la ligue.

5.5 Sélections

5.5.1 Le chef de la discipline est responsable de toutes les sélections.

5.5.2 Lors de décisions relatives aux sélections, les conflits d'intérêts doivent être divulgués; il est interdit de voter pour soi-même.

5.5.3 Doivent quitter la Swiss Acro League / le Swiss Acro Team à la fin de la saison (date de référence: 15 novembre) les pilotes qui:

- veulent arrêter volontairement pendant ou après la saison,
- sont exclus par le chef du team ou le comité de la FSVL à causes d'infractions graves ou d'un comportement antisportif,
- pour des raisons de santé, liées à l'âge ou autre, ne peuvent plus participer,
- n'ont pas rempli leurs obligations financières.